

# **ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

4 bd Lacroix – ST-AUBAN

04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 avril 2021

## **ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

4 bd Lacroix – ST-AUBAN

04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 avril 2021

---

A l'assemblée générale de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR - LES RELAIS DU CŒUR  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur des Alpes de Haute Provence », relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er mai 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6b « Changement de méthodes et présentation résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 30 avril 2021.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) :

- sont décrites de manière appropriée dans les notes « 10 – Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et « 11 – Informations relatives au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public » de l'annexe,
- sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06,
- et ont été correctement appliquées.

Nous nous sommes également assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués, du caractère raisonnable des estimations significatives retenues et de la présentation d'ensemble des comptes.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 21 septembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY



**LES RESTAURANTS DU CŒUR  
LES RELAIS DU CŒUR**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (AD04)**



**COMPTES ANNUELS AU 30/04/2021**



**Date d'établissement des comptes : 12/08/21**

**Signatures**

**Président**

**Trésorier**



## ETATS FINANCIERS

### du 01/05/2020 au 30/04/2021

## SOMMAIRE

1. BILAN ACTIF .....	4
2. BILAN PASSIF .....	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT .....	6
4. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ .....	9
a. Description de l'objet social .....	9
b. Nature et périmètre des missions sociales .....	9
c. Les moyens mis en œuvre .....	9
5. FAITS MAJEURS .....	9
6. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES .....	10
a. Référentiel comptable .....	10
b. Changement de méthodes et présentation résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06 .....	10
c. Immobilisations et amortissements .....	10
d. Stocks .....	11
e. Créances .....	11
f. Valeurs Mobilières de Placement .....	11
g. Subventions .....	11
i. Subventions de fonctionnement .....	11
ii. Subventions d'investissement .....	11
h. Contributions financières .....	12
i. Mécénat .....	12
j. Les apports .....	12
k. Autres ressources .....	12
7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE .....	12
8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	12
9. AUTRES INFORMATIONS .....	13
10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	13
a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales .....	13
b. Définition des fonds issus de la générosité du public .....	14
c. Emplois des ressources de la générosité du public .....	14
11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC .....	15
12. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS .....	16
a. Immobilisations .....	16
b. Amortissements .....	16
13. Bilan Actif suite : STOCKS, CRÉANCES ET PRODUITS À RECEVOIR .....	17
14. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITÉS, CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE .....	18

**ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (ADo4)**

15. Bilan Passif (suite) : FONDS PROPRES & FONDS DÉDIÉS .....	19
a. Variation des Fonds propres.....	19
b. Variation des Fonds dédiés .....	19
16. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS .....	20
17. Bilan passif (suite) : DETTES .....	21
a. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice .....	21
18. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS .....	22
a. Engagements donnés .....	22
b. Engagements reçus.....	22
19. DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS.....	23
20. RÉSULTATS ANALYTIQUES .....	24
a. Répartition du résultat analytique de l'exercice .....	24
b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public .....	24
21. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	25
22. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC .....	27
23. PRÉSENTATION DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES DE L'EXERCICE 2019/2020 .....	29
24. ANNEXES .....	30

## 1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021			EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	44 695.35	-39 835.96	4 859.39	5 627.66
Autres immobilisations corporelles	148 621.25	-114 461.30	34 159.95	43 091.05
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
<b>Sous-total – Immobilisations corporelles</b>	<b>193 316.60</b>	<b>-154 297.26</b>	<b>39 019.34</b>	<b>48 718.71</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.financières	3 201.60		3 201.60	3 401.60
<b>Sous-total – Immobilisations financières</b>	<b>3 201.60</b>		<b>3 201.60</b>	<b>3 401.60</b>
<b>TOTAL I – ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>196 518.20</b>	<b>-154 297.26</b>	<b>42 220.94</b>	<b>52 120.31</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks	1 000.00		1 000.00	
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	57 880.04		57 880.04	82 624.84
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	117 847.26		117 847.26	22 909.18
Charges constatées d'avances	203.00		203.00	386.88
<b>TOTAL II – ACTIF CIRCULANT</b>	<b>176 930.30</b>		<b>176 930.30</b>	<b>105 920.90</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>373 448.50</b>	<b>-154 297.26</b>	<b>219 151.24</b>	<b>158 041.21</b>

**2. BILAN PASSIF**

<b>BILAN PASSIF</b> (en €)	<b>EXERCICE CLOS</b> <b>LE 30/04/2021</b>	<b>EXERCICE CLOS</b> <b>LE 30/04/2020</b>
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise		63 091.00
Fonds propres sans droit de reprise	73 643.24	
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	75 928.73	12 762.02
Excédent ou déficit de l'exercice	9 785.89	75.71
<b>Sous-total : Situation nette</b>	<b>159 357.86</b>	<b>75 928.73</b>
Subventions d'investissement		73 643.24
<b>TOTAL I – FONDS PROPRES ET RÉSERVES</b>	<b>159 357.86</b>	<b>149 571.97</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs et donations	0.00	
Fonds dédiés	50 351.77	
<b>TOTAL II – FONDS DÉDIÉS</b>	<b>50 351.77</b>	
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III – PROVISIONS</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL III – FONDS DÉDIÉS</b>		
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 297.19	5 246.08
Dettes fiscales et sociales		
Avances remboursables reçues du National		
Autres dettes	611.09	1 369.82
<b>Sous-total des dettes</b>	<b>3 908.28</b>	<b>6 615.90</b>
Produits constatés d'avance	5 533.33	1 853.34
<b>TOTAL IV – DETTES</b>	<b>9 441.61</b>	<b>8 469.24</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>219 151.24</b>	<b>158 041.21</b>

## 3. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
<b>Cotisations</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises <i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion <i>dont parrainages</i>	14 341.93	14 932.11
<b>Sous-total – Ventes de biens et services</b>	<b>14 341.93</b>	<b>14 932.11</b>
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>		
Concours publics		
Subventions d'exploitations	125 714.01	46 799.67
<b>Sous-total</b>	<b>125 714.01</b>	<b>46 799.67</b>
<b>Ressources et Produits liés à la générosité du public</b>		
Dons manuels non affectés	52 478.40	10 204.60
Dons manuels affectés		31 596.36
Produits des manifestations		
Mécénats	3 000.00	
<b>Sous-total</b>	<b>55 478.40</b>	<b>41 800.96</b>
<b>Contributions financières</b>		
Contributions reçues de l'Association Nationale	31 905.64	
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Contributions reçues d'autres OSBL		
<b>Sous-total</b>	<b>31 905.64</b>	
<b>Sous-total – Produits de tiers financeurs</b>	<b>213 098.05</b>	<b>88 600.63</b>
<b>Autres fonds privés</b>		
Subventions reçues de l'Association Nationale		64 000.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privé (mécénats d'entreprise, contributions reçues d'autres OSBL)		
<b>Sous-total – Autres fonds privés</b>		<b>64 000.00</b>
<b>Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges</b>	<b>3 662.47</b>	
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>		
<b>Autres produits</b>	<b>22.52</b>	
<b>Produits divers de gestion</b>		<b>256.52</b>
<b>TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>231 124.97</b>	<b>167 789.26</b>

## Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
<b>Achats</b>		
Achat pour missions sociales	10 052.73	
Variation de stock		
<b>Sous-total – Achats stockés</b>	<b>10 052.73</b>	
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>144 870.35</b>	<b>152 497.63</b>
<b>Aides financières</b>		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres aides financières		
<b>Sous-total – Aides financières</b>		
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
Sur rémunérations		
Autres	57.76	
<b>Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>57.76</b>	
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires et traitements		
Charges sociales & autres charges de personnel		
<b>Sous-total – Charges de personnel</b>		
<b>Autres Charges</b>		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges		119.34
<b>Sous-total – Autres charges</b>		<b>119.34</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	17 659.37	15 495.82
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
<b>Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>17 659.37</b>	<b>15 495.82</b>
<b>Reports en fonds dédiés</b>	<b>50 351.77</b>	
<b>Autres charges</b>	<b>52.07</b>	
<b>TOTAL II – CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>223 044.05</b>	<b>168 112.79</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>8 080.92</b>	<b>-323.53</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0.21	
Autres intérêts et produits assimilés	239.76	69.24
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III – PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>239.97</b>	<b>69.24</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV – CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>239.97</b>	<b>69.24</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT (I – II + III - IV)</b>	<b>8 320.89</b>	<b>-254.29</b>

## Compte de Résultat - suite

COMPTE DE RÉSULTAT (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 500.00	400.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Quote-Part des subventions d'investissement imputée au résultat de l'exercice		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V – PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 500.00</b>	<b>400.00</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35.00	70.00
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>35.00</b>	<b>70.00</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>1 465.00</b>	<b>330.00</b>
<b>Impôts sur les sociétés (VIII)</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>232 864.94</b>	<b>168 258.50</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)</b>	<b>223 079.05</b>	<b>168 182.79</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>9 785.89</b>	<b>75.71</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>9 785.89</b>	<b>75.71</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature	138 552.18	
Prestations en nature	44 397.54	
Mécénats de compétence		
Bénévolat	408 291.00	
<b>TOTAL</b>	<b>591 240.72</b>	
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature	138 552.18	
Mise à disposition gratuite de biens	44 397.54	
Prestations en nature		
Personnel bénévole	408 291.00	
<b>TOTAL</b>	<b>591 240.72</b>	
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	<i>188 571.37</i>	<i>221 056.00</i>

#### 4. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

##### a. Description de l'objet social

L'association départementale « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur » a pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

##### b. Nature et périmètre des missions sociales

L'Association Départementale des Alpes-de-Haute-Provence gère, anime et coordonne sur le terrain et sur tout le département :

- L'aide alimentaire.

##### c. Les moyens mis en œuvre

L'Association Départementale est une association loi 1901, d'intérêt général, autonome juridiquement mais liée à l'association nationale des Restaurant du Cœur par un contrat d'agrément qui définit ses obligations.

L'association nationale lui apporte en contrepartie un soutien technique, administratif et financier en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires, de communication, de recherche de fonds, et de gouvernance.

L'Assemblée générale départementale est constituée des bénévoles du département. Elle élit un conseil d'administration, un bureau, un président.

Le modèle économique de l'association repose sur la vitalité et l'engagement des nombreux bénévoles, présents au quotidien au sein du siège et des centres répartis sur le département.

#### 5. FAITS MAJEURS

La crise sanitaire du Covid-19 et les dispositifs de confinement qui ont été instaurés sur l'ensemble du territoire français pendant l'exercice 2020/2021 ont impacté les activités de l'association pour l'exercice clos le 30.04.2021 :

- Les activités incompatibles avec le dispositif de confinement et l'état d'urgence sanitaire ont été impactées à différents degrés. Il s'agit notamment des activités liées à l'aide alimentaire. Des manifestations prévues pour récolter des fonds sur la période de confinement ont également été annulées.

- L'association s'est mobilisée pour maintenir les activités essentielles dans le contexte de cette crise sanitaire, notamment pour ce qui concerne la distribution alimentaire. Le maintien de ces activités a pu engendrer des dépenses supplémentaires afin de s'adapter aux recommandations sanitaires en vigueur (dispositifs de protection tels les solutions hydro alcooliques, les masques, les plexiglass...). Ces dépenses n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation spécifique ce qui ne permet pas de les chiffrer.



## 6. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### a. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; à l'exception des impacts de la première application du règlement ANC n°2018-06 et modifié par le règlement ANC n°2020-08, explicités ci-après dans la rubrique changement de méthode et de présentation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation, entré en vigueur pour les Restaurants du Cœur à l'ouverture de l'exercice 01/05/20 – 30/04/21.

### b. Changement de méthodes et présentation résultant de la première application du règlement ANC n°2018-06

Le règlement ANC n°2018-06 et modifié par le règlement ANC n°2020-08, procède à des suppressions et des reclassements de postes sur la face du bilan et du compte de résultat : La colonne N est présentée telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement et la colonne N-1 telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01. Ainsi un même poste pourra se retrouver positionné sur deux lignes différentes bien qu'ayant un libellé identique. Sur l'une des deux lignes, un chiffre sera positionné sur la colonne N-1 ; sur l'autre ligne, un autre chiffre sera positionné sur la colonne N.

Le traitement comptable des subventions d'investissement a lui aussi été modifié, se référer au paragraphe g-ii.

Concernant le CER et CROD, conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 2020/2021 est présentée, l'association n'ayant pas été en mesure de retraiter le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 2019/2020 établi selon le règlement comptable n°2008-12 du 7 mai 2008. Le CER de l'exercice 2019/2020 est annexé au paragraphe 23.

### c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Conformément au nouveau règlement comptable, les immobilisations reçues à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale. La valeur vénale est estimée à partir du montant qui pourrait être obtenu de la vente de cet actif dans les conditions normales du marché selon les meilleures informations disponibles. Ces biens immobilisés sont amortis selon les règles applicables aux biens de même nature acquis à titre onéreux.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalette, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

**d. Stocks**

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

**e. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**f. Valeurs Mobilières de Placement**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**g. Subventions**

Conformément au nouveau règlement comptable, le terme subvention est réservé aux ressources octroyées par une autorité publique ou administrative attribuée de manière facultative et faisant l'objet d'une décision discrétionnaire de cette autorité.

**i. Subventions de fonctionnement**

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

**ii. Subventions d'investissement**

En application du nouveau référentiel comptable, les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

En conséquence, les subventions d'investissements comptabilisées au Bilan des exercices précédents ont été retraitées pour répondre à la nouvelle réglementation. La contrepartie de ces retraitements a été imputée dans un compte de Report à nouveau spécial retraitements (compte 110100) et sera affecté lors du prochain exercice, soit au report à nouveau, soit dans un compte de Réserve, sur décision de la prochaine Assemblée générale.

**h. Contributions financières**

Le terme contribution financière désigne un soutien financier facultatif octroyé par une autre entité de droit privé à but non lucratif. Elle pourra financer une activité liée à l'exploitation ou à un projet d'investissement. Les contributions financières sont inscrites en résultat.

**i. Mécénat**

Les ressources issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, en l'absence de contrepartie et dans le cadre d'une convention, sont comptabilisées dans le compte de produit « Mécénats ». S'il n'existe pas de convention ces ressources sont comptabilisées dans le compte de produit « Don ».

S'il existe une contrepartie aux recettes issues de personnes morales de droit privé à caractère lucratif, elles sont comptabilisées en partenariat au niveau des ventes de biens et services.

**j. Les apports**

Les aides financières reçues d'entités de droit privé, avec volonté du financeur de renforcer les fonds propres, sont comptabilisées en fonds propres avec ou sans droit de reprise selon les termes de la convention.

Les financements de l'Association Nationale reçus dans le cadre d'un investissement sont comptabilisés en Apport en fonds propres avec droit de reprise et font l'objet d'une convention spécifique à chaque acquisition.

Les subventions reçues de l'Association Nationale au cours des exercices antérieurs ont été reclassées dans le compte Apport sans droit de reprise.

**k. Autres ressources**

Avec l'aide de l'Association Nationale, l'association a été en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature, qui sont inscrites au pied du compte de résultat et du CER et du CROD. Cette valorisation n'ayant pas été possible les années précédentes la colonne N-1 sera vide.

Le bénévolat a été valorisé sur la base d'un SMIC moyen pondéré sur l'exercice 2020-2021 (charges sociales incluses).

Les contributions en nature incluent les dons d'aliments et de produits d'hygiène reçus suivant les différents canaux de collecte (Collecte Nationale, ramasse, don etc.), les mises à disposition gratuites de locaux, de moyens techniques, de prestations ou de personnel via des mécénats de compétences, et ont été comptabilisées selon la méthode du coût évité.

**7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Néant

**8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2020/2021 s'élève à 2 167.00 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

## 9. AUTRES INFORMATIONS

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

## 10. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP).

Suite au changement de référentiel l'association n'a pas été en mesure techniquement de retraiter l'exercice antérieur aussi la colonne N-1 sera vide.

Le Compte de résultat par Origine et Destination est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 constitue un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.
- La colonne 2 du tableau a pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois.
- Les éléments de la colonne 2 sont repris en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER).

### a. Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

**b. Définition des fonds issus de la générosité du public**

Les fonds issus de la générosité du public sont :

- les dons des particuliers ou d'entreprises
- des mécénats d'entreprises (les mécénats font l'objet d'une convention écrite).
- les produits des manifestations
- les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif.

**c. Emplois des ressources de la générosité du public**

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles sont non affectés.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public.

Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), l'information en pied du CER n'est pas complétée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

## **11. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC**

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 2020/2021 est présentée, le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 2019/2020 étant établi selon le règlement comptable n°2008-12 du 7 mai 2008.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée précédemment.

Le CER permet d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

Compte tenu des outils à la disposition de l'association à ce jour, il n'a pas été possible de retracer l'impact de la réforme sur le solde d'ouverture des fonds issus de la générosité du public.

## 12. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS &amp; AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2020	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2021
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Rénovations, réhabilitations immobilières					
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	31 652.89	6 960.00	2 027.88	4 582.89	41 167.90
Matériel de transport (transpalette...)	108 826.96	1 000.00	3 501.00	-4 582.89	101 743.07
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	13 646.26		7 935.98		5 710.28
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	51 388.07		6 692.72		44 695.35
Matériel de jardins et cheptel					
Matériel ateliers et cuisine					
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>205 514.18</b>	<b>7 960.00</b>	<b>20 157.58</b>		<b>193 316.60</b>
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations	15.00				15.00
Dépôts et cautionnements versés	3 386.60		200.00		3 186.60
Autres immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 401.60</b>		<b>200.00</b>		<b>3 201.60</b>
<b>Total</b>	<b>208 915.78</b>	<b>7 960.00</b>	<b>20 357.58</b>		<b>196 518.20</b>

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2020	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2021
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	17 064.85	3 072.98	2 027.88		18 109.95
Amortis./matériel de transport (transpalette...)	80 395.74	13 746.33	3 501.00		90 641.07
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	13 574.47	71.79	7 935.98		5 710.28
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	45 760.41	768.27	6 692.72		39 835.96
Amortis / matériel de jardins et cheptel					
Amortis/ matériel ateliers et cuisine					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>156 795.47</b>	<b>17 659.37</b>	<b>20 157.58</b>		<b>154 297.26</b>
<b>Total</b>	<b>156 795.47</b>	<b>17 659.37</b>	<b>20 157.58</b>		<b>154 297.26</b>

## 13. Bilan Actif suite : STOCKS, CRÉANCES ET PRODUITS À RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2021			30/04/2020
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
<b>Total</b>				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	3 186.60		3 186.60
Créances Diverses	15.00		15.00
<b>Total</b>	<b>3 201.60</b>		<b>3 201.60</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	58 880.04	58 880.04	
<b>Total</b>	<b>58 880.04</b>	<b>58 880.04</b>	
<b>Total</b>	<b>62 081.64</b>	<b>58 880.04</b>	<b>3 201.60</b>

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2021 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	9 540.00
Association Nationale	23 000.00
Débiteurs et créiteurs divers	
<b>Total</b>	<b>32 540.00</b>
<i>Dont subventions et contributions à recevoir</i>	<i>9 540.00</i>



## 14. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITÉS, CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2021	Plus-Values latentes	Moins-Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
<b>Total</b>				

Disponibilités (en €)	30/04/2021 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	95 225.55
Comptes-courant	22 600.25
Caisse	21.46
Intérêts courus	
<b>Total</b>	<b>117 847.26</b>

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	À moins d'1 an	À 1an et plus
Locations			
Maintenance			
Assurances			
Frais de télécommunications			
Énergie			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	203.00	203.00	
<b>Total</b>	<b>203.00</b>	<b>203.00</b>	

## 15. Bilan Passif (suite) : FONDS PROPRES &amp; FONDS DÉDIÉS

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Au 30/04/2020	Retraitement nouveau règlement	Affectation du Résultat		Augmentation		Diminution		Poste à poste	Montants au 30/04/2021
	Montant		Montant	Montant	dont GP*	Montant	dont GP*	Montant		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	63 091.00	10 552.24								73 643.24
Fonds Propres avec droit de reprise										
Réserves										
Report à nouveau – Reprise subventions antérieures		63 091.00								63 091.00
Report à nouveau	12 762.02		75.71							12 837.73
Résultat comptable de l'exercice	75.71		-75.71		9 785.89					9 785.89
<b>Situation nette</b>	<b>75 928.73</b>	<b>73 643.24</b>	<b>0.00</b>		<b>9 785.89</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	<b>159 357.86</b>
Subventions d'investissement	73 643.24	-73 643.24								
	<b>149 571.97</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	0,00	<b>9 785.89</b>	0,00	<b>0.00</b>	0,00	<b>0.00</b>	<b>159 357.86</b>

\*GP = Générosité du Public

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2020	Transfert nouveau règlement	Utilisation	Engagements	Fonds à engager 30/04/2021
			Total	Total	
Sur subventions de fonctionnement <i>dont fonds en provenance de l'Association nationale</i>					
Sur dons manuels affectés					
Sur autres fonds privés					
Sur subventions d'exploitation				50 351.77	50 351.77
Sur contributions financières d'autres organismes <i>dont fonds en provenance de l'Association nationale</i>					
Sur ressources liées à la Générosité du public					
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50 351.77</b>	<b>50 351.77</b>

## 16. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2020	Dotations	Reprises	Provisions au 30/04/2021
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
<b>Total (1)</b>				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
<b>Total (2)</b>				
<b>Total Général (1+2)</b>				

**17. Bilan passif (suite) : DETTES****a. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice**

<b>Dettes (en €)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>À moins d'1 an</b>	<b>À 1 an et moins de 5 ans</b>	<b>A 5 ans et plus</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 297.19	3 297.19		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	611.09	611.09		
Produits perçus d'avance	5 533.33	5 533.33		
<b>Total</b>	<b>9 441.61</b>	<b>9 441.61</b>		

<b>Charges à payer (en €)</b>	<b>30/04/2021 Montant Brut</b>
Fournisseurs	2 249.80
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
État & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créiteurs divers	
Intérêts courus à payer	
<b>Total</b>	<b>2 249.80</b>

<b>Produits constatés d'avance (en €)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>À moins d'1 an</b>	<b>À 1 an et moins de 5 ans</b>	<b>À 5 ans et plus</b>
Subventions	5 533.33	5 533.33		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>5 533.33</b>	<b>5 533.33</b>		

**18. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS****a. Engagements donnés****Tableau des engagements en crédit-bail**

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobiliers, matériels bureau & informatique						
Autres						
<b>Total</b>						

**Engagements donnés (liste non exhaustive)**

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

**b. Engagements reçus****Engagements reçus (liste non exhaustive)**

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

**Tableau des immobilisations en crédit-bail**

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
<b>Total</b>				

## 19. DÉTAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
<b>Subventions d'investissement</b>		
État		Données non disponibles
Région		
Département		
Communes		
Collectivités publiques		
Autres		
<b>Total subventions d'investissement</b>		
<b>Subventions d'exploitation</b>		
Fonds social européen (F.S.E.)		Données non disponibles
État & DDCSPP	51 925.00	
Région	15 000.00	
Département	30 000.00	
Communes et Communautés urbaines	28 789.01	
Autres collectivités		
Ministère de la Justice (T.G.I.)		
Fonds de solidarité logement (F.S.L.) et Fonds social (F.S.)		
Autres		
<b>Total subvention d'exploitation</b>	<b>125 714.01</b>	
<b>Concours publics</b>		
Concours publics sur contrats aidés		Données non disponibles
Allocations logements		
<b>Total concours publics</b>		

**20. RÉSULTATS ANALYTIQUES****a. Répartition du résultat analytique de l'exercice**

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Contribution AN I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	1 680.79	55 478.40	138 042.07	195 201.26	195 201.26	
Actions d'accompagnement en centre						
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir						
Ateliers de Français, Aide aux devoirs						
Accompagnement et retour à l'emploi						
Frais de fonctionnement	30 224.85		6 206.96	36 431.81	26 645.92	9 785.89
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi						
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat			1 231.87	1 231.87	1 231.87	
<b>Total</b>	<b>31 905.64</b>	<b>55 478.40</b>	<b>145 480.90</b>	<b>232 864.94</b>	<b>223 079.05</b>	<b>9 785.89</b>

**b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public**

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

Concernant l'exercice 2019-2020, l'association n'a pas été en mesure de restituer le stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé selon le nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08

## 21. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021		EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>55 478.40</b>	<b>55 478.40</b>		
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>				
<b>1.2 Dons, legs et mécénats</b>				
Dons manuels non affectés	52 478.40	52 478.40		
Dons manuels affectés				
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénats	3 000.00	3 000.00		
<b>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</b>				
Manifestations				
Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif				
Autres produits				
<b>2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>51 672.53</b>			
<b>2.1 Cotisations avec contrepartie</b>				
<b>2.2 Parrainage des entreprises</b>				
<b>2.3 Contributions financières sans contrepartie</b>	<b>31 905.64</b>			
<b>2.4 Autres produits non liés à la générosité du public</b>	<b>19 766.89</b>			
<b>3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>125 714.01</b>			
Union européenne				
État français	51 925.00			
Collectivités territoriales	73 789.01			
Autres subventions				
Concours publics				
<b>4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>				
<b>5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>232 864.94</b>	<b>55 478.40</b>		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>146 081.36</b>	<b>55 478.40</b>		
<b>1.1 Réalisées en France</b>				
– <b>Actions réalisées par l'organisme</b>				
Distribution Alimentaire	144 849.49	55 478.40		
Actions d'Accompagnement en centre				
Logement et Hébergement d'Urgence				
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs				
Accompagnement Retour à l'Emploi				
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi				
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice				
Formation et animation du bénévolat	1 231.87			
– <b>Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France</b>				
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>				
– <b>Actions réalisées par l'organisme</b>				
– <b>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</b>				



## Compte de Résultat par origine et destination - suite

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021		EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	26 645.92			
<b>4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>				
<b>5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>				
<b>6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	50 351.77	0.00		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>223 079.05</b>	<b>55 478.40</b>		
<b>EXCÉDENT ou DÉFICIT</b>	<b>9 785.89</b>	<b>0.00</b>		

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021		EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>548 194.60</b>	<b>548 194.60</b>		
Bénévolat	408 291.00	408 291.00		
Prestations en nature	1 351.42	1 351.42		
Mécénat de compétence				
Dons en nature	138 552.18	138 552.18		
<b>2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>3 358.31</b>			
Prestations en nature	3 358.31			
Mécénat de compétence				
Dons en nature				
<b>3- CONCOURS PUBLIQUES EN NATURE</b>	<b>39 687.81</b>			
Prestations en nature	39 687.81			
Mécénat de compétence				
Dons en nature				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>591 240.72</b>	<b>548 194.60</b>		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>558 280.72</b>			
Réalisées en France	558 280.72			
Réalisées à l'étranger				
<b>2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 960.00</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>591 240.72</b>	<b>548 194.60</b>		

## 22. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	<b>55 478.40</b>		<b>1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>55 478.40</b>	
<b>1.1 Réalisées en France</b>			<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>		
– Actions réalisées par l'organisme					
Distribution Alimentaire	55 478.40				
Actions d'Accompagnement en centre					
Logement et Hébergement d'Urgence			<b>1.2 Dons, legs et mécénats</b>		
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs			Dons manuels non affectés	52 478.40	
Accompagnement Retour à l'Emploi			Dons manuels affectés		
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi			Legs, donations et assurances-vie		
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice			Mécénats	3 000.00	
Formation et animation du bénévolat			<b>1.3 Autres ressources liées à la générosité du public</b>		
– Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			Manifestations		
			Quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes sans but lucratif		
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>			Autres Produits		
– Actions réalisées par l'organisme					
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
<b>2.1 Frais appel à la générosité du public</b>					
<b>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</b>					
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>55 478.40</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>55 478.40</b>	
<b>4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>			<b>2- REPRISES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
<b>5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>			<b>3- UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>0.00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>55 478.40</b>		<b>TOTAL</b>	<b>55 478.40</b>	
			<b>EXCEDENT OU DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>	
			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>0.00</b>	
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	<b>0.00</b>	
			Investissements ou désinvestissements nets financés par la générosité du public	Données non disponibles	
			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>0.00</b>	

## Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès de public – suite

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
<b>1- Contributions volontaires aux missions sociales</b>	Données non disponibles		<b>1- Contributions volontaires liées à la générosité du Public</b>		
Réalisées en France			Bénévolat	408 291.00	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	1 351.42	
<b>2- Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>			Mécénats de compétence		
<b>3- Contributions volontaires au fonctionnement</b>			Dons en nature	138 552.18	
<b>TOTAL</b>	<b>548 194.60</b>		<b>TOTAL</b>	<b>548 194.60</b>	

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE CLOS LE 30/04/2021	EXERCICE CLOS LE 30/04/2020
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>		
+ Utilisation		
- Report		
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>		

## 23. PRÉSENTATION DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES DE L'EXERCICE 2019/2020

CER collecté auprès du public de l'exercice 2019/2020 selon le règlement du comité de la réglementation comptable n°2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des association et fondations modifiant le règlement du comité de la réglementation comptable n°99-01.

EMPLOIS	Emplois 2019/20 = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	RESSOURCES	Ressources 2019/20 = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)
(en €)			REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEE EN DEBUT D'EXERCICE		
<b>1- Missions Sociales</b>	139 776.84	<b>36 665.97</b>	<b>1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>41 800.96</b>	<b>41 800.96</b>
Distribution Alimentaire	134 527.35	36 665.97	<b>1.1 Dons et legs</b>		
Actions d'Accompagnement en centre Logement et Hébergement d'Urgence			Dons manuels non affectés	10 204.60	10 204.60
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs	54.35		Dons manuels affectés	31 596.36	31 596.36
Accompagnement Retour à l'Emploi			Legs et autres libéralités non affectés		
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi			Legs et autres libéralités affectés		
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice			<b>1.2 Autres produits liés à la générosité du public</b>		
Formation et animation du bénévole	5 195.14		Manifestations		
<b>2- Frais de Recherche de fonds</b>			<b>2- Autres fonds privés</b>	<b>64 000.00</b>	
Frais appel à la générosité du public			<b>3- Subventions</b>	<b>46 799.67</b>	
<b>3- Frais activité Enfoirés</b>			Union européenne		
<b>4- Frais de fonctionnement</b>	28 405.95	5 134.99	Etat français	3 950.00	
			Collectivités territoriales	42 849.67	
			Autres		
			<b>4- Autres produits</b>	<b>15 657.87</b>	
			Produits de l'activité "Enfoirés"		
			Autres Produits	15 657.87	
		<b>41 800.96</b>			
<b>I- TOTAL DES EEMPL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT</b>	<b>168 182.79</b>		<b>I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>168 258.50</b>	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>			<b>II- REPRISES DE PROVISIONS</b>		
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>			<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX ANTERIEURS</b>		
			<b>IV- VARIATION DES FONDOS DEEIES DE LA GP.</b>		
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE</b>	<b>75.71</b>		<b>IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>168 258.50</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>168 258.50</b>	<b>41 800.96</b>
<b>V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP</b>					
<b>VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP</b>					
<b>VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP</b>		<b>41 800.96</b>	<b>VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP</b>		<b>41 800.96</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES AU COURS DE L'EXERCICE</b>		
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Missions Sociales					
Frais de recherche de fonds			Bénévolat		
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)			Dons en nature		
<b>Total</b>			<b>Total</b>		

**24. ANNEXES****Bénévoles**

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2021	Nombre moyen au 30/04/2020
Bénévoles	270	274
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>274</b>

**Effectifs salariés (en ETP)**

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2021	Nombre moyen au 30/04/2020
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>		
CDD/CDI		
<b>Total</b>		

**Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien**

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Dénrées alimentaires (en tonnes)	22.80	35.48	27.70	<b>85.98</b>
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)				
<b>Total</b>	<b>22.80</b>	<b>35.48</b>	<b>27.70</b>	<b>85.98</b>

**Rapprochements**

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
223 079.05	223 079.05

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
232 864.94	232 864.94

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes